

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No 40

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

La commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup, Rapporteuse (excusée le 25.10.2023) Susete Ulliel, (excusée le 16.10 et 25.10.2023)
Messieurs	Edouard Dubuis, Rémi Founou (excusé le 16.10 et 27.11.2023) Christian Joly, Président Alexandre Sobredo, (excusé le 16.10 et 20.11 2023)

s'est penchée, en dates des 10, 16, 25, 31 octobre, 6, 13, 20 et 27 novembre 2023 sur le préavis municipal n° 40 concernant le budget de fonctionnement 2024. Le 10 octobre 2023, Mme la Syndique Monique Choulat Pugnale ainsi que Mme Marielle Vontobel (boursière communale) et Mme Sonia Pereira (adjointe à la boursière communale) nous ont présenté les grandes lignes du budget 2024.

Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui a la charge d'examiner le budget.

Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat la Commission des finances a procédé à l'examen :

1. Des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2023 et comptes 2022
2. Des nouvelles lignes budgétaires
3. Du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires

La Commission s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue au budget pouvait être justifiée.

Introduction

La Commission relève que comme les années précédentes, le budget comprend de grandes inconnues concernant les impôts des entreprises et la péréquation, et depuis cette année l'inflation, ce qui rend difficile son analyse et l'interprétation du résultat présenté.

La Commission a posé une quarantaine de questions écrites à la Municipalité, toutes les questions ont reçu une réponse.

Les différents amendements que la Commission recommande réduisent l'excédent de charges de CHF 7'691'007 à CHF 7'203'057. Ces amendements sont essentiellement destinés à mettre le budget en conformité avec les constats effectués par la Commission lors de ses travaux.

Remarques générales :

Au regard du budget présenté, la commune est toujours dans une situation financière critique en présentant un déficit de CHF 7'691'000. Au-delà de la prise en compte de l'inflation et des postes supplémentaires accordés par préavis, le budget 2024 est placé dans la ligne du budget précédent.

La Commission renvoie au chiffre 3 du préavis municipal qui explique très bien la situation inextricable du système péréquatif actuel et où l'on peut constater que moins la Commune de Rolle perçoit de recettes fiscales (comptes 2021) plus le déficit tend vers zéro (tableau 2).

Le succès au Tribunal fédéral du recours de la Commune de Rolle et consorts contre les factures péréquatives cantonales apporte, certes, une perspective plus optimiste, cependant il n'est pas possible d'anticiper l'impact sur les finances rolloises à ce stade.

Par ailleurs, la Commission des finances a constaté un certain nombre de variations ou de nouvelles pratiques qui méritent d'être soumises à la réflexion du Conseil. En particulier, des charges liées à des préavis, qui ont été déposés devant le Conseil, mais qui n'ont pas encore été votés, sont déjà inclus dans le budget. Dans sa majorité, la Commission considère que ces dépenses ne peuvent pas être validées par deux processus différents, soit par le moyen d'un préavis municipal et par la voie budgétaire. Si un préavis est refusé, on ne peut pas autoriser la dépense par voie budgétaire et inversement. Aussi, il convient de retirer à ce stade les montants de préavis non adoptés qui sont inclus dans le projet de budget.

Dans le même ordre d'idée, des travaux importants (CHF 142'000) sont envisagés dans le bâtiment de la Couronne et sont simplement inclus dans le budget sans faire l'objet d'un préavis, alors que le Conseil traite parfois de préavis pour quelques dizaines de milliers de francs de dépenses.

Comme l'année dernière, la Commission note une tendance à la multiplication des frais d'étude et souhaiterait voir davantage de réalisations concrètes. Par exemple, un plan climat a été présenté au Conseil avec un certain nombre de mesures. La Municipalité a alors indiqué qu'elle déposerait différents préavis à cet égard. Or, il semble qu'il soit à nouveau nécessaire de faire des études supplémentaires, ce qui n'apporte toujours pas d'améliorations concrètes au paysage climatique de la Commune.

Dans le même esprit, la Commission a pu noter une tendance à l'augmentation des subventions et des aides diverses, ce qui lui semble peu adéquat dans un budget présentant un déficit de plus de CHF 7'000'000.-. Etant donné le nombre potentiel de lignes concernées, il ne lui a pas été possible de toutes les identifier. Elle recommande toutefois une plus grande prudence dans l'attribution de subventions indépendamment de leur intégration au budget.

Les amendements proposés par la Commission sont nécessaires mais ne réduisent que peu l'excédent de charges très élevé.

Commentaires sur certains comptes :

1525.365300 Administration générale / Affaires culturelles et loisirs / Culture: Subvention culturelles, sportives et sociales

Certains commissaires s'étonnent que la subvention attribuée à la Terrasse estivale (ex : Terrasses des Tilleuls) passe de CHF 5'000 à CHF 10'000 au moment où un appel à candidature doit être fait par la Commune. Certains commissaires estiment que le besoin d'une augmentation de subvention n'est pas démontré. L'augmentation de cette subvention donnera plus de moyen aux nouveaux exploitants alors que jusque-là les exploitants ont dû composer avec. Le message n'est pas gratifiant pour les anciens exploitants.

xxx.303000 Nature charges sociales

Lors de ses analyses, la Commission a constaté une incohérence dans le calcul des charges sociales budgétaires. Elle a demandé à la Municipalité de faire les calculs et de proposer un amendement qui est intégré dans le présent rapport par simplification.

Les amendements :

1.

1800.351701 Administration Générale / Transports publics :

Participation au fonds régional

Le montant de CHF 9.00 par habitant / année ne sera pris en compte que si le préavis municipal no 38 est adopté par le conseil communal. La Commission estime qu'il n'est pas encore nécessaire de l'inscrire au budget 2024 puisque ledit préavis n'a, à ce jour, pas encore été voté. Elle propose de ne pas attribuer le montant CHF 56'889 à ce compte.

La Commission approuve l'amendement no 1 par 3 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

2.

1820.318540 Administration Générale / Transports publics / Mobilité :

Etudes liées à la mobilité

Selon la Municipalité des études ont déjà été menées en 2023, mais de nouvelles études pourraient s'avérer nécessaires et émerger l'année 2024 notamment en raison de la densification et des projets d'infrastructures. La Commission estime que cette réponse est trop vague et que des études sont déjà prévues avec la mise en œuvre des plans de quartier (par exemple Gare-Nord-Schenk).

De plus, selon la Municipalité un montant de CHF 5'000 est prévu pour la promotion de la mobilité (cyclomania, rallye vélo etc). La Commission estime que ce montant ne doit pas figurer dans ce compte lié aux études pour la mobilité.

La Commission propose de ramener ce compte à CHF 0.00 et donc le réduire de CHF 55'000.

La Commission approuve l'amendement no 2 par 3 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

3.

3100.314115 Domaine et Bâtiments / Terrains, places, jardins, plage :

Entretien plage

La Commission recommande de réduire ce compte afin que la Municipalité propose un réaménagement global de la plage (place de jeux, douche etc) et présente un préavis au Conseil communal. Le montant de CHF 17'000 suffit pour l'entretien courant.

La Commission propose de réduire le compte de CHF 81'000 et de laisser CHF 17'000.

La Commission approuve l'amendement no 3 par 4 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

4.

3530.314100 Domaine et Bâtiments / Bâtiment communaux, La Couronne:

Entretien bâtiments & terrains

La Commission recommande de réduire ce compte afin que la Municipalité propose un projet complet par un préavis ; notamment pour le remplacement des vitres extérieures et la modification du guichet et des bureaux du contrôle des habitants.

La Commission propose de réduire le compte de CHF 142'600 et de laisser CHF 61'500 qui est le même montant que celui au budget 2023, montant nécessaire pour l'entretien courant.

La Commission approuve l'amendement no 4 par 4 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

5.

3682.314100: Domaine et Bâtiments / Bâtiment communaux / Bâtiments divers / Camping des Vernes:

Entretien bâtiment & terrains

La Commission estime que certaines dépenses ne sont pas urgentes ni pertinentes, par exemple l'installation de bornes électriques qui pourrait être faite par un prestataire spécialisé. La Commission recommande à la Municipalité de les reporter.

Aussi la Commission propose de réduire ce compte à CHF 200'000.

La Commission approuve l'amendement no 5 par 5 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

6.

4000.318500 Travaux / Service technique et secrétariat:

Honoraires

La Commission recommande de réduire ce compte de CHF 67'000 et de conserver les CHF 25'000 en prévision de la mise à jour du recensement des arbres qui découle d'une obligation légale et des vacations de la Commission consultative des arbres. Les autres dépenses dont diverses études et la modification du règlement sur le patrimoine arboré ne sont pas opportunes.

La Commission approuve l'amendement no 6 par 5 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

7.

4100.318500 Travaux / Service énergie, développement durable :

Honoraires

La Commission recommande de laisser dans ce compte le montant de CHF 77'000 pour les honoraires liés au délégué à l'énergie. Cependant, le montant restant de CHF 28'000 pour le développement d'installations solaires par un mandataire paraît excessif. La promotion et le subventionnement des installations solaires sont effectués par le canton et la Confédération. Par ailleurs, les installateurs sont particulièrement actifs dans le démarchage et l'information des propriétaires, et répondent aussi bien aux attentes que ce que la commune pourrait entreprendre. Ce montant peut être enlevé.

La Commission approuve l'amendement no 7 par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

8.

4500.331100 Travaux / Déchets urbains:

Amortissements ouvrages de génie civil et assainissements

La Commission estime qu'il n'est pas encore nécessaire d'inscrire au budget 2024 l'amortissement alors que le préavis y relatif (PM 35 qui est un crédit d'étude) n'a pas encore été adopté par le conseil communal, à ce jour. La Commission propose de réduire le compte à CHF 0.00 soit d'enlever CHF 75'250.

La Commission approuve l'amendement no 8 par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

9.

4700.318500: Travaux / Ports, rives, cours d'eau / Port ouest:

Honoraires

Avant d'engager toutes nouvelles dépenses concernant des travaux d'adaptation du port, la Commission estime qu'il est préférable de questionner le concepteur et de s'assurer que sa responsabilité civile ne pourrait pas être recherchée.

Aussi la Commission recommande de réduire ce compte à CHF 0.00 et d'enlever le montant de CHF 40'000.

La Commission approuve l'amendement no 9 par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

10.

4720.318500: Travaux / Ports, rives, cours d'eau / Rives lac, cours d'eau:

Honoraires

L'étude pour le bassin versant Famolan n'est pas opportune pour l'instant. La Commission estime que cette étude peut attendre l'issue du recours au Tribunal fédéral sur le projet initial (bassin de rétention aux Bois de la Bigaire).

La Commission propose d'enlever les CHF 30'000.

La Commission approuve l'amendement no 11 par 5 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention

11. Correctif sur les charges sociales nature 3030

La Municipalité amende le budget 2024 d'un montant de CHF 176'643, correspondant à un supplément de charges sociales à imputer au compte nature 3030, sur les services concernés.

Tableau des amendements :

Amendement	Compte	Budget 2024 selon Préavis	Budget 2024 amendé	Variations de charges et revenus
1	1800.351700	Charges CHF 56'889	Charges CHF 0.00	- CHF 56'889
2	1820.318540	Charges CHF 55'000	Charges CHF 0.00	- CHF 55'000
3	3100.314115	Charges CHF 98'000	Charges CHF 17'000	- CHF 81'000
4	3530.314100	Charges CHF 204'100	Charges CHF 61'500	- CHF 142'600
5	3682.314100	Charges CHF 291'800	Charges CHF 200'000	- CHF 91'800
6	4000.318500	Charges CHF 92'000	Charges CHF 25'000	- CHF 67'000
7	4100.318500	Charges CHF 105'000	Charges CHF 77'000	- CHF 28'000
8	4500.331100	Charges CHF 72'250	Charges CHF 0.00	- CHF 72'250
9	4700.318500	Charges CHF 40'000	Charges CHF 0.00	- CHF 40'000
10	4720.318500	Charges CHF 30'000	Charges CHF 0.00	-CHF 30'000
11	Nature 3030	Charges CHF 369'500	Charges CHF 546'143	+CHF 176'643
Total impact sur excédant de charges				- CHF 487'950

Conclusions :

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à 5 voix pour et une abstention que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2021-2026/ N°40 de la Municipalité du 6 novembre 2023

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2024 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de CHF 7'203'057

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 27 novembre 2023

Le Président

Christian Joly



La Rapportrice

Valérie Schlup